

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
Atteste que le présent document
A été publié le 03 MAI 2024
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint de Services
Joël SERAZIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240419-DEP-24-D-03-AR
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

**ARRÊTE PERMANENT
ESPACE PUBLIC
N° 2024-006-P**

INTERDICTION DU DOUBLE SENS CYCLABLE POUR LES CYCLES EN AGGLOMERATION

NOUS, Arnaud PÉRICARD, Maire de Saint-Germain-en-Laye, Conseiller départemental des Yvelines, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :
L.2122-21 alinéa 5, L.2122-24, L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 concernant les pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,
L.2122-17 relatif à l'organisation de la commune notamment le maire et ses adjoints,
L.2212-5 reconnaissant la compétence des agents de police municipale à l'exécution du présent arrêté,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles :
R.311 concernant les termes de véhicules employés par ce code,
L.325-1 et L.325-2 relatifs à l'immobilisation et à la mise en fourrière,
R.325-12 et suivants relatifs à la mise en fourrière,
R.411-8 relatif au pouvoir de police des autorités compétentes,
R412-28-1 relatif au sens de circulation des cycles dans les voies à sens unique limitées à 30 km/h,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de « Saint-Germain-en-Laye » par fusion des communes de Saint-Germain-en-Laye et de Fourqueux,

Vu l'arrêté municipal du 1^{er} août 1979 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement,

Vu l'arrêté permanent N°2022-7-P portant sur les limites de l'agglomération,

Vu les lieux,

Considérant que, au vu des problèmes de sécurité pour les cyclistes liés à l'étroitesse de certaines voies, conjuguée à la présence d'une ligne de bus et au trafic journalier important supporté par celles-ci, d'un virage dangereux, d'une forte déclivité ou d'un manque de visibilité, il convient d'interdire le double sens cyclable dans ces voies et de prendre les mesures de police adaptées à ces risques,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : OBJET

La circulation de tous les vélos, en contresens de circulation, est interdite dans les voies en sens unique limitées à 30 km/h listées à l'article 2 *infra*. Les justifications relatives à ces interdictions figurent en annexe 1.

ARTICLE 2 : LOCALISATION

La circulation des cyclistes est interdite à contre-sens dans les rues suivantes :

- Rue Balivet (dans les 2 sens)
- Boulevard Hector Berlioz (entre St Léger et Paix)
- Rue Alexandre Bertrand
- Rue Henry Bertrand
- Rue Maurice Berteaux
- Rue André Bonnenfant
- Rue de Breuvery
- Rue des Bûcherons
- Allée du Rû de Buzot (Parking, partie en stabilisé)
- Rue Campan
- Rue Carnot (Fourqueux)
- Rue du Chemin Vert
- Rue Claude Chappe
- Rue Félicien David
- Rue Claude Debussy (entre Lamartine et V. Hugo)
- Rue Maurice Denis
- Rue Alexandre Dumas
- Rue Henri Dunant
- Route de Fourqueux (partie Saint-Germain)
- Place Christiane Frahier
- Boulevard Charles Gounod
- Rue Lamartine (SGL)
- Rue Lamartine (Fourqueux)
- Rue Lamé (entre Volta et Roosevelt)
- Rue Lemierre
- Place Louis XIV
- Rue Jean-Baptiste Lulli
- Place André Malraux (sens Château vers Saint-Louis)
- Rue des Marais
- Avenue du Maréchal Foch (contre-allée)
- Rue du Maréchal Gallieni
- Rue du Maréchal Joffre (entre Pl. Lamant et rue de Mareil)
- Rue du Maréchal Joffre (entre Pl. Lamant et Raymond Vidal)
- Rue du Maréchal Lyautey
- Rue des Néfliers (entre Couture et Croix Rouge)
- Rue des Néfliers (entre Saint-Germain et Neauphle)

- Rue d'Ourches
- Rue au Pain
- Rue Bernard Palissy
- Rue de Paris
- Rue de Pologne (entre la rue Jadot et Pl. du Vieux Marché)
- Place Georges Pompidou
- Rue de Pontoise (entre République et Bûcherons)
- Rue Henri Robbe
- Rue de Saint-Germain (entre la Pl. Victor Hugo et la rue du Clos des Haies)
- Rue Saint-Léger (entre Berlioz et Fer à Cheval)
- Rue Saint-Louis
- Rue Saint-Pierre
- Rue Sainte Radegonde (entre Graviers et Chenets)
- Rue de Sully
- Rue de la Surintendance
- Rue Giraud Teulon
- Rue Thiers (entre Gambetta et Malraux)
- Rue du Val Joyeux
- Place de la Victoire
- Rue du Vieux Marché
- Rue Voltaire
- Rue Wauthier (entre Bergette et Maréchal Joffre)
- Rue Wauthier (entre Grande Fontaine et Maréchal Joffre)

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR

A compter de son caractère exécutoire, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2024-005-P du 17 novembre 2023 et complète les dispositions prises par l'arrêté du 1^{er} août 1979 portant sur la réglementation générale de la circulation et du stationnement.

ARTICLE 4 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la Ville.

ARTICLE 5 : CONTROLES ET SANCTIONS

Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera sanctionné et poursuivi conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, et publié au recueil des actes administratifs de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

ARTICLE 7 : RECOURS

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINALES

Le Commissaire Divisionnaire, Chef du district de police de Saint-Germain-en-Laye, le Commandant de la Compagnie de la Gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye le Directeur Général des Services de la Ville et le Directeur de la Police Municipale de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville, le **09 AVR. 2024**



Arnaud PÉRICARD

ANNEXE 1 – JUSTIFICATIONS DES INTERDICTIONS DE DSC

Rue Balivet (dans les 2 sens)	Rue interdite sauf riverains
Boulevard Hector Berlioz (entre St Léger et Paix)	Forte déclivité et manque de visibilité
Rue Alexandre Bertrand	Rue étroite, raide et dangereuse
Rue Henry Bertrand	Rue trop étroite, la rue parallèle Henri Robbe permet la circulation dans le sens inverse
Rue Maurice Berteaux	Rue étroite
Rue André Bonnenfant	Présence d'une ligne de bus au trafic journalier important supporté par celle-ci, rue étroite
Rue de Breuvery	Trafic journalier important et rue trop étroite
Rue des Bûcherons	Rue étroite et trafic journalier important
Allée du Rû de Buzot (Parking, partie en stabilisé)	Accès parking
Rue Campan	Rue étroite
Rue Carnot	Rue étroite, présence d'un groupe scolaire et donc d'un trafic journalier important
Rue du Chemin Vert	Rue à forte déclivité, étroite et débouche sur l'axe de la RN 13 avec un flux de circulation très important et un manque de visibilité
Rue Claude Chappe	Manque de visibilité, débouche sur l'axe de la RN 13 avec un flux de circulation très important
Rue Félicien David	Rue en pente et étroite, parallèle au boulevard Victor Hugo
Rue Claude Debussy (entre Lamartine et V. Hugo)	Rue à forte déclivité
Rue Maurice Denis	Rue étroite et au trafic journalier important
Rue Alexandre Dumas	Présence d'une ligne de bus au trafic journalier important supporté par celle-ci, rue étroite
Rue Henri Dunant	Accès dangereux depuis la RN184 (rue Winchester en parallèle pour relier la voie verte du Tram 13 à la place Péricard)
Route de Fourqueux (partie Saint-Germain)	Rue de la Station en sens descendant, qui débouche sur la piste cyclable
Place Christiane Frahier	Danger de la traversée de la 2x2voies RN184 depuis Franklin
Boulevard Charles Gounod	Présence d'une ligne de bus
Rue Lamartine (SGEL)	Rue étroite
Rue Lamartine (Fourqueux)	Virage dangereux, manque de visibilité
Rue Lamé (entre Volta et Roosevelt)	Manque de visibilité du fait d'un angle mort depuis la rue Léon Désoyer
Rue Lemierre	Rue étroite
Place Louis XIV	Manque de visibilité
Rue Jean-Baptiste Lulli	Problématique sécuritaire de cette rue résidentielle : éviter le face à face véhicules/vélos

Place André Malraux (sens Château vers Saint-Louis)	Présence d'une ligne de bus au trafic journalier important supporté par celle-ci
Rue des Marais	Interdit sauf riverain dans le sens descendant, et interdit en sens montant. Débouché dangereux sur les rues Jaurès et de Fourqueux (2x2 voies)
Avenue du Maréchal Foch (contre-allée)	Les 2 contre-allées sont cyclables en axe partagé, dans chaque sens de circulation
Rue du Maréchal Gallieni	Rue étroite
Rue du Maréchal Joffre (entre Pl. Lamant et rue de Mareil)	Rue à largeurs inégales et trop étroite sur certaines portions
Rue du Maréchal Joffre (entre Pl. Lamant et Raymond Vidal)	Présence d'une ligne de bus au trafic journalier important supporté par celle-ci
Rue du Maréchal Lyautey	Manque de visibilité, le double-sens cyclable débouche sur un carrefour à feux à fort trafic journalier
Rue des Néfliers (entre Couture et Croix Rouge)	Rue étroite, le double-sens cyclable débouche sur un carrefour à feux avec un trafic journalier important
Rue des Néfliers (entre Saint-Germain et Neauphle)	Rue étroite
Rue d'Ourches	Rue étroite
Rue au Pain	Présence d'une ligne de bus au trafic journalier important supporté par celle-ci
Rue Bernard Palissy	Manque de visibilité, débouche sur l'axe de la RN 13 avec un flux de circulation très important
Rue de Paris	Trafic journalier important et rue trop étroite
Rue de Pologne (entre la rue Jadot et Pl. du Vieux Marché)	Trafic journalier important et présence du marché 3 jours par semaine
Place Georges Pompidou	Manque de visibilité et trafic journalier important et voie verte existante
Rue de Pontoise (entre République et Bûcherons)	Présence d'une ligne de bus et d'un trafic journalier important
Rue Henri Robbe	Rue étroite, la rue parallèle Henry Bertrand permet la circulation dans le sens inverse
Rue de Saint-Germain (entre la Pl. Victor Hugo et la rue du Clos des Haies)	Rue à légère déclivité et étroite
Rue Saint-Léger (entre Berlioz et Fer à Cheval)	Piste cyclable en site propre bidirectionnelle sur la même rue
Rue Saint-Louis	Présence d'une ligne de bus et d'un trafic journalier important
Rue Saint-Pierre	Trafic journalier important et rue étroite
Rue Sainte Radegonde (entre Graviers et Chenets)	Rue étroite et arrivée dangereuse par manque de visibilité sur la rue du Pontel
Rue de Sully	Manque de visibilité à l'arrivée sur l'avenue Gambetta
Rue de la Surintendance	Présence d'une ligne de bus et d'un trafic journalier important

Rue Giraud Teulon	Rue étroite, en pente et débouche sur la D284
Rue Thiers (entre Gambetta et Malraux)	Présence d'une ligne de bus et d'un trafic journalier important
Rue du Val Joyeux	Rue étroite
Place de la Victoire	Manque de visibilité liée à la giration des camions et trafic journalier important
Rue du Vieux Marché	Trafic journalier important et livraisons
Rue Voltaire	Rue étroite
Rue Wauthier (entre Bergette et Maréchal Joffre)	Rue étroite et à forte déclivité
Rue Wauthier (entre Grande Fontaine et Maréchal Joffre)	Rue étroite et en pente